Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212900641-20251209-2025120908-DE

DÉPARTEMENT
DU FINISTÈRE
COMMUNE DE
GOULVEN

Mairie 29890 GOULVEN

Tel : 02.98.83.40.69
mairie-goulven@orange.fr

-oOo-

Nombre de conseillers
en exercice : 11
présents : 9
votants : 11
Quorum : 6

Date de convocation :
04/12/2025.

Date de publication et
d'affichage :
... décembre 2025

Délibération
N° 2025.12.09-08

OBJET :
carte locale d'érosion 30 & 100 ans

DÉLIBÉRATION N°8 DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 09 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf du mois de décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de GOULVEN, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yves ILIOU, Maire.

Date de convocation : 04 décembre 2025.

Présents : Mesdames Marie-Claire ACQUITTER, Anne-Marie DESTOUR, Léa MAZET, Messieurs Christophe BODENNEC, Régis FEGAR, Yves ILIOU, Jean-Jacques LE BRAS, Sylvain LEFEVRE, Noël OLLIVIER.

Excusés ayant donné pouvoir : Vincent DENISE ayant donné pouvoir à Régis FEGAR, Hélène DALBESIO-LE GUERN ayant donné pouvoir à Sylvain LEFEVRE.

Membres en exercice : 11 - Membres présents : 9 - Votants : 11 - Quorum : 6.

Secrétaire de séance : Marie-Claire ACQUITTER.

Délibération 2025.12.09.08 : carte locale d'érosion 30 & 100 ans :

Monsieur le Maire présente la synthèse transmise pour la Communauté Lesneven Côte des Légendes.

Considérant :

- les phénomènes d'érosion à l'œuvre sur son littoral, et la présence de biens et activités exposés,
- Considérant les dispositions de la loi dite « Climat et résilience » en matière de recul du trait de côte, prévoyant l'établissement d'une liste nationale de communes concernées par ce phénomène,
- Souhaitant s'engager dans une réflexion sur l'élaboration d'une cartographie du recul du trait de côte et de bénéficier des aides prévues dans la loi dite « Climat et résilience »,
- L'avis favorable de La Communauté Lesneven Côte de Légendes, compétent en matière de documents d'urbanisme, émis le 19/06/2023, sur l'inscription des communes de Plounéour-Brignogan-Plages, Plouider, et Goulven dans la cartographie de l'exposition au recul du trait de côte prévue à l'article 239 de la loi dite « Climat et résilience »,
- L'avis favorable de la Communauté de Communes émis le 23/06/2025 pour le choix d'un scénario sécuritaire commun pour l'intégration des cartes d'érosion 30 et 100 ans au PLUi,
- Le courrier de la Présidente de la CLCL invitant les communes littorales à présenter au conseil municipal le scénario intercommunal retenu.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de la prise en compte du scénario sécuritaire commun pour l'intégration future des cartes d'érosion 30 et 100 ans au PLUi.

Après délibération, le conseil municipal :

- PREND ACTE de la prise en compte du scénario sécuritaire commun pour l'intégration future des cartes d'érosion 30 et 100 ans au PLUi.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212900641-20251209-2025120908-DE

VOTE : 11 POUR.

Yves ILIOU,
Maire de GOULVEN

Marie-Claire ACQUITTER
Secrétaire de séance

Le Maire de GOULVEN informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES – 3, contour Motte 35000 RENNES – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.